

Note 2001 / 3

Projet de Plan stratégique 2003-2008

Le Bureau de la Convention sur les zones humides (Ramsar, Iran, 1971) présente ses compliments et a l'honneur de se référer à ce qui suit:

La Résolution VII.27 de la 7e Session de la Conférence des Parties contractantes «donne instruction au Comité permanent de préparer, pour examen et adoption à la COP8 [18 au 26 novembre 2002], un Plan stratégique révisé de la Convention pour la période 2003-2008, en concertation avec les Parties contractantes, les Organisations internationales partenaires, les secrétariats d'autres Conventions et les institutions intergouvernementales et non gouvernementales pertinentes».

En application de cette Résolution, le Comité permanent, à sa 24e Réunion, en octobre 1999, a adopté la décision suivante:

«Décision SC24-13: Le Comité permanent adopte la procédure de rédaction suivante pour préparer le Plan stratégique 2003-2008:

- i) le Bureau Ramsar prépare un avant-projet en engageant, au besoin, des consultants externes, du réseau Ramsar, avant le 30 juin 2000;
- ii) le Bureau envoie le projet au Groupe de rédaction pour commentaires en fixant le délai du 31 août 2000 et intègre les commentaires reçus;
- iii) le Groupe de rédaction se réunit à Gland deux jours avant la réunion du Comité permanent en 2000 pour présenter un rapport de situation et intègre dans le projet les commentaires du Comité permanent;
- iv) le troisième projet est traduit en français et en espagnol et distribué pour commentaire à toutes les Parties contractantes, à d'autres conventions et aux institutions intergouvernementales et ONG pertinentes en janvier 2001, le délai de réception des commentaires étant fixé au 30 avril 2001;
- v) le Bureau rassemble les commentaires reçus et communique un projet révisé au Groupe de rédaction avant la fin mai 2001;
- vi) le Groupe de rédaction se réunit fin juin-début juillet 2001 et adopte un projet final qui est soumis à la réunion du Comité permanent en 2001;
- vii) le Comité permanent examine et approuve le projet final à sa réunion en 2001 pour présentation à la COP8 en 2002.

Le Comité permanent décide également que la représentation régionale au Sous-groupe du Plan stratégique sera la suivante: Algérie pour l'Afrique, République slovaque pour l'Europe, Trinité-et-Tobago pour la Région néotropicale, États-Unis pour l'Amérique du Nord, et Australie pour l'Océanie. Les autres membres du Sous-groupe seront Paul Mafabi (Ouganda) en qualité de président, le Président du GEST, un représentant de chaque Organisation internationale partenaire et le Secrétaire général, de droit.»

Le Bureau communique maintenant le 3e projet de Plan stratégique pour 2003-2008, pour commentaire, aux Parties contractantes, autres conventions, institutions intergouvernementales pertinentes et ONG. Le processus de rédaction étant en retard de 40 jours par rapport au plan convenu par le Comité permanent, **le délai de réception des**

commentaires est fixé au 30 mai 2001. Sur demande, le Bureau se fera un plaisir de communiquer des copies électroniques du projet pour que les révisions puissent être directement apportées dans le texte. Veuillez contacter M. Dwight Peck à l'adresse: peck@ramsar.org

Le Bureau invite l'Autorité administrative Ramsar de chaque Partie contractante à communiquer ce projet pour commentaire à toutes les institutions spécialisées, à tous les chercheurs et praticiens qui s'intéressent aux zones humides et, en particulier, le cas échéant, aux membres des Comité nationaux Ramsar/pour les zones humides.

Le Bureau de la Convention sur les zones humides serait reconnaissant de voir le contenu de la présente Note porté à l'attention des autorités nationales compétentes et saisit cette occasion pour renouveler l'assurance de sa plus haute considération.

Gland, le 13 mars 2001

Annexe : Projet de Plan stratégique 2003-2008